

<https://www.snetap-fsu.fr/SA-Examen-professionnel-Acces-au-corps-des-Attache-es-d-administrations-de-l.html>



SA - Examen professionnel : Accès au corps des Attaché-es d'administration de l'État pour 2027

- Métiers - Administratif,ve -
Date de mise en ligne : lundi 18 mai 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Un [arrêté du 13 mai 2026](#) autorise, au titre de l'année 2027, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des attaché-es d'administration de l'État relevant du ministère chargé de l'agriculture.

Le nombre de places offertes sera fixé ultérieurement.

Une note de service plus complète sera publiée prochainement sur le [B.O. Agri](#) dans la partie « Service des ressources humaines » des sommaires. Nous vous recommandons vivement d'en prendre connaissance dès sa parution.

Inscriptions

Les inscriptions se font par voie électronique sur le site :

concours.agriculture.gouv.fr

Elles seront ouvertes du **22 mai 2026** au **22 juin 2026 à minuit** à€” heure de Paris.

La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au **6 juillet 2026**.

Conditions pour se présenter à l'examen

Pour se présenter à cet examen professionnel, les candidat-es doivent justifier, au **1er janvier 2027**, d'au moins **six années de services publics** dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

Nous attirons également l'attention des candidat-es sur le fait que la réussite à cet examen professionnel implique une **obligation de mobilité**.

Les dispositions spécifiques concernant les candidat-es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière à€” y compris les candidat-es en situation de handicap à€” sont détaillées dans [l'arrêté publié sur Légifrance](#).

Calendrier des épreuves

Épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera dans les centres ouverts sur le territoire national le :

17 septembre 2026

Les résultats d'admissibilité seront publiés à partir du **12 octobre 2026** sur le site :

concours.agriculture.gouv.fr

Dossier **RAEP**

Les candidat-es déclaré-es admissibles devront déposer leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle " RAEP " avant le :

9 novembre 2026

Épreuve orale d'admission

L'épreuve orale d'admission se déroulera à Paris à partir du :

14 décembre 2026

Les résultats d'admission seront publiés à partir du **21 décembre 2026** sur le site :

concours.agriculture.gouv.fr

Pour vous aider à préparer cet examen professionnel

Les agent-es disposent de **5 jours par an de dispense de service** pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours.

Cette possibilité est prévue par :

- l'article 21 du décret n°2007-10 du 15 octobre 2007 ;
- pour les agent-es non titulaires, l'article 6 du décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007.

Plusieurs ressources peuvent vous aider à préparer l'examen.

Sur le site concours.agriculture.gouv.fr, vous pouvez notamment :

- consulter les attendus et les rapports de jury des sessions précédentes pour mieux comprendre les exigences de l'examen ;
- vous entraîner avec les annales des épreuves passées ;
- prendre connaissance des arrêtés fixant la composition des jurys ;
- vérifier les programmes des épreuves ;
- consulter les plannings des épreuves orales ;
- retrouver les résultats d'admissibilité et d'admission.

Formations de préparation

Vous pouvez consulter le site de la formation continue du ministère :

formco.agriculture.gouv.fr

Des formations « Dossier RAEP » et « Préparation à l'oral » peuvent être proposées par certaines délégations régionales Formco.

Un module de formation en ligne intitulé « **Élaboration d'un dossier de RAEP** » est également proposé en autoformation sur la plateforme MENTOR :

[Accéder au module MENTOR](#)

Les offres interministérielles de formation sont consultables sur le site SAFIRE :

safire.fonction-publique.gouv.fr

Enfin, le SNASUB-[FSU](#), syndicat ami de la FSU, met à disposition un guide très utile pour préparer l'épreuve orale :

[Bien préparer l'oral d'un concours – guide du SNASUB-FSU](#)

Le SNETAP-FSU vous accompagne

Le SNETAP-FSU invite les agent-es concerné-es à anticiper leur inscription, à préparer sans attendre leur dossier RAEP et à se rapprocher des dispositifs de formation disponibles.

Nous restons attentif-ves à la publication de la note de service sur le B.O. Agri et reviendrons vers les agent-es dès sa parution.